

*Tous doivent répondre au plus tôt et par écrit ; les infirmes, les nouveaux membres comme ceux qui font partie de la société depuis longtemps.*

*Vous connaissez déjà les raisons qui rendent désirable et comme nécessaire cette séparation ; elles vous ont été exposées à plusieurs reprises. J'espère que chacun de vous se fera un devoir de me répondre sans délai.*

*Agréez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.*

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

*Président de la S. E. de S. M.*